

signale ensuite que tous les bénéfices des minoteries, y compris ceux du commerce d'exportation...

...entraient en ligne de compte, de sorte qu'aucune entente en matière de prix ne pouvait apporter aux minoteries des bénéfices additionnels.

Et cela tient compte des bénéfices réalisés tant dans le commerce d'exportation que dans le commerce au pays.

Dans le dossier d'un des principaux fonctionnaires de la division des prix, je trouve une note, en date du 21 juin 1943 (j'en annexe une copie),...

Il s'agit de celle à l'égard de laquelle l'honorable représentant de Rosetown-Biggara a posé une question tantôt.

...rapportant une discussion que j'avais eue avec lui au sujet d'un entretien avec le ministre des Finances, et M. C. H. G. Short, alors président honoraire de l'Association nationale de la meunerie canadienne et plus tard administrateur de la farine à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Au cours de cet entretien on avait discuté le besoin évident d'une entente relative aux prix minimums et demandé à M. Short de proposer une telle entente aux meuneries. J'ai alors assuré à M. Short qu'une entente de ce genre ne constituerait pas une infraction à la loi d'enquête sur les coalitions.

Comment aurait-on pu obtenir la collaboration de l'industrie à l'égard d'une mesure de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, si on lui avait signalé qu'elle enfreindrait ainsi la loi d'enquête sur les coalitions? Je poursuis la lecture du rapport de M. Gordon:

(J'ouvre une parenthèse, afin d'expliquer que le barème des prix maximums en vigueur dans cette industrie ne se prêtait pas à l'adoption d'ordonnances précises, car différents prix-plafonds s'appliquaient à diverses compagnies et à différentes catégories d'acheteurs dans les diverses régions.

Le plafonnement fixait tous les prix au niveau en cours à la date prescrite par les règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Dans les différentes régions, il incombait à l'administrateur de la farine de surveiller les prix maximums applicables aux diverses catégories d'acheteurs, avec l'entente que des accords pouvaient être élaborés lorsque la chose était possible.)

Il traite ensuite cette question très complexe. Je poursuis:

A noter que les meuneries ont toujours vu d'un mauvais œil la décision administrative qui leur confiait le versement de la subvention. Elles prétendaient, avec raison, que la subvention était avantageuse pour les producteurs de blé et les consommateurs canadiens, mais non pour elles. Elles ont cependant accepté la méthode élaborée à la demande expresse du ministre des Finances. Si elles n'avaient pas collaboré, je crains fort que toute autre méthode se fût révélée trop complexe pour donner des résultats efficaces, ce qui eût entraîné une infraction déplorable au plafonnement visant les denrées indispensables. Il importe de le souligner de nouveau, la Commission, en confiant aux meuneries le versement de la subvention ou de la remise, comptait qu'elles vendraient leurs produits à peu près au prix maximum, puisque toute réduction aurait été effectuée aux dépens du Trésor.

Les calculs que comporte cette subvention particulière sont très compliqués; il fallait reviser souvent l'entente. On trouve le détail du calcul exposé dans les décrets du conseil suivants:

Puis il fournit dans son rapport la liste des divers décrets du conseil, que les honorables députés pourront consulter.

M. Coldwell: Le ministre consignera-t-il l'autre document au compte rendu, attendu qu'il constitue un élément essentiel de la question?

L'hon. M. Garson: Non, je ne le crois pas, puisque j'ai englobé...

M. Coldwell: Ce document devait être considéré comme confidentiel par le Gouvernement et...

L'hon. M. Garson: Enfin, peut-être devrais-je parler puisque mon honorable ami le révoque en doute. J'ai sous les yeux le document dont vient de faire mention l'honorable député de Rosetown-Biggara. Il s'agit du compte rendu d'un entretien auquel ont participé le ministre des Finances, M. Gordon, en qualité de président et M. Short. Pour éviter tout malentendu possible, il vaudrait peut-être mieux que je consigne le tout au compte rendu.

M. Coldwell: Oui.

L'hon. M. Garson: Voici le mémoire, en date du 21 juin 1943:

M. Short, président pendant de longues années de l'Association de la meunerie, a pressenti au sujet des bénéfices des meuniers et de la stabilisation des prix etc. le ministre des Finances et le président.

Le président...

C'est-à-dire M. Gordon

...a reconnu:

1) Que l'industrie ne reçoit aucune subvention.

Du moins à l'époque.

2) Qu'il ne se proposait pas de lui demander de réduire ses prix ni la remise qu'elle touche en ce moment du Trésor.

La Commission des céréales ayant fixés à 77½c. le prix du blé aux meuniers, sur la base du blé n° 1 du Nord livré à Fort-William, il semblerait que ceux-ci obtiennent du blé à bon marché aux dépens du contribuable.

Le président désire:

Il indiquait ici le désir du gouvernement.

...que les meuniers envisagent sérieusement le remboursement au Trésor de tous les bénéfices en sus de, par exemple, 116½ p. 100 des bénéfices ordinaires. Ils pourraient ainsi se mettre à l'abri du reproche de réaliser des bénéfices exagérés aux dépens du contribuable.

L'arrangement actuel n'intéressant pas la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ni le C.P.S.C. il vaut mieux que toutes les modifications se fassent par les moyens existants.

M. Short va exposer officiellement la chose aux dirigeants de l'industrie.